

6 RUE BARYE PARIS 17
Abonnement annuel : 30.00 F
HEBDOMADAIRE
ESNA C.C.P. 5565-40 PARIS

N° 744 - 9/9/1968 - 19ème année

DERACINEMENT, ENRACINEMENT ET MONDE MODERNE

MAI - JUIN 1968

Les événements de mai et juin ont tant fait couler d'encre, sur le coup et après coup, qu'il est bien difficile d'opérer une sélection de documents satisfaisante, même en nous limitant à ce qui concerne les travailleurs étrangers.

Après deux commentaires, celui d'André Philip et celui d'un travailleur social, nous avons choisi quelques textes témoignant de la recherche née de l'événement et appelée, peut-être, à se poursuivre après lui.

Il faut replacer ces documents dans leur contexte et se souvenir qu'ils ont été écrits dans la fièvre d'une situation révolutionnaire. Ils reflètent une volonté alors généralisée parmi les participants au "mouvement" de saisir à bras le corps tous les problèmes à la fois, avec une certaine naïveté parfois mais toujours, nous semble-t-il, dans l'intention de "comprendre pour agir".

"Plus que jamais créer des comités d'action
Avant tout créer des comités d'action
Victoire grâce aux comités d'action
Avez-vous votre comité d'action
Si non créez votre comité d'action"

Cette inscription lue à l'époque sur les murs de la Sorbonne et d'où l'humour n'est pas exclu évoque assez bien ces journées d'illusion où certains croyaient tout résoudre en créant un comité. Il n'empêche que, du comité dit "de la rue Cabanis" à ceux que formèrent un groupe de médecins, les étudiants en langue arabe ou ceux des "Trois Continents", une ardeur commune s'est manifestée dont on n'a pas le droit de se moquer.

Il appartient à chacun d'entre nous de se faire son opinion personnelle. Les prises de position des uns et des autres, en nous provoquant, nous fournissent l'occasion salutaire d'éprouver nos réactions et de nous situer en face de problèmes qu'il est si facile de laisser indéfiniment sans solution.

Nous donnons également trois documents sur des aspects plus sévères de ces journées : l'effervescence chez les Antillo-Guyanais, les bagarres de Belleville, les expulsions d'étrangers.

Hommes et Migrations

A PROPOS DES EVENEMENTS DE MAI

par André Philip

Les événements qui viennent de se passer en France auront des répercussions imprévues, et certaines quelque peu inquiétantes, sur nos relations avec les pays en voie de développement et, en particulier, les nations africaines.

I° - Le côté positif, d'abord.

La révolte étudiante, malgré ses excès de révolutionnarisme verbal, a remis en question la structure de notre université, posé de façon générale le problème de la décentralisation administrative, de la participation des citoyens aux décisions dont dépend leur existence, à la fois là où ils vivent et là où ils travaillent, mis en question, enfin, le type de société, de civilisation actuel, animé par le profit et axé sur la publicité.

Cette action était inspirée par un esprit de solidarité internationale. En particulier, les étudiants ont, à maintes reprises, exprimé la conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de tous les jeunes du monde.

De cette expérience française, les pays africains peuvent tirer quelques leçons positives. Ils seront encouragés :

- à accentuer leur expérience en cours pour mettre en place à tous les niveaux, un système autonome correspondant à leurs propres besoins et se libérant des traditions universitaires inspirées d'un passé français, aujourd'hui dépassé ;

- à rechercher, chez eux aussi, par les progrès de l'animation rurale et la décentralisation des responsabilités, une formation au ras du sol, préparant la participation croissante de leurs populations aux responsabilités dont dépend le développement ;

- à inventer, sans rompre avec le passé, un type de civilisation solidaire, se

(+) Extrait de "France-Algérie" numéro 23 juin-juillet 1968.

distinguant aussi bien du modèle capitaliste de l'économie privée que de la planification centralisée soviétique ;

- à concevoir cette recherche en liaison avec les jeunes du monde entier, pour élaborer peu à peu avec eux une société mondiale responsable par la construction progressive d'un droit international du développement.

2° - Il est aussi un côté néгатif.

La révolte étudiante a suscité une vague générale de grèves avec occupation d'usines. On aurait pu, à cette occasion, obtenir un relèvement des bas salaires, assurer la présence syndicale dans l'usine, et, par une procédure organisée de réclamations, établir la protection de la dignité ouvrière sur le lieu du travail.

On a, malheureusement, mis au second plan les revendications essentielles, la reconnaissance de la section syndicale et du contrôle ouvrier ; la grève a surtout mis l'accent sur la diminution de la durée du travail et un relèvement général des salaires, qui s'est établi au niveau de 12 à 18 %. Celui-ci accentuera la concentration et la mécanisation, et entraînera la faillite d'entreprises marginales. Ce sera, à long terme un encouragement au progrès technique ; mais, dans l'immédiat, une partie des avantages consentis sera rapidement annihilée par une hausse générale des prix. Le chômage, surtout des travailleurs non qualifiés, sera sensiblement accru. Enfin, une dépense supplémentaire de plus de 10 milliards de nouveaux francs à la charge de l'Etat entraînera un grave déficit budgétaire, qui devra être couvert par les augmentations d'impôts et une réduction des dépenses non immédiatement indispensables, à la fois militaires et civiles.

3° - Ceci risque de détériorer gravement nos relations avec les pays en voie de développement.

Quand on a, fort justement, relevé le S.M.I.G. de tous les salariés français à 600 francs par mois, nul n'a pris conscience du fait que ce minimum mensuel dépasse le revenu familial annuel moyen des pays en voie de développement.

Les conflits sociaux français risquent, ainsi, d'apparaître à un observateur extérieur comme une lutte entre privilégiés pour la répartition d'un surplus constitué aux dépens de la masse sous-développée. L'augmentation du chômage, même passagère, risque de justifier un freinage systématique, pendant un ou deux ans, de l'immigration étrangère sur notre territoire, en particulier de l'immigration africaine. La limitation vient déjà d'être décidée pour les Nord-Africains, ce qui crée là sans doute une certaine gêne à l'Algérie et peut détériorer nos relations avec ce pays, en attendant qu'il en soit de même avec les pays de l'Afrique Noire.

Dans les vagues d'économies immédiates, plusieurs réclament déjà, une réduction massive de l'aide au Tiers-Monde. La France renoncerait à être le seul pays consacrant à cette aide essentielle, sous forme de dons, plus 1 % de son produit national brut, et ramènerait son effort au niveau moyen des autres pays industrialisés, pour être à même d'affronter leur concurrence qui, devant la hausse de nos coûts, s'aggraverait. Sans doute, pourrions-nous compenser cette réduction des crédits par une meilleure coordination des méthodes d'aide et de coopération ; le résultat n'en sera pas moins d'une extrême gravité.

Tous ceux qui pensent à l'avenir et se préoccupent du maintien de nos relations amicales avec le Tiers-Monde, doivent se mobiliser pour s'opposer à cette tendance ; mais ils doivent dire la vérité à notre peuple, en particulier aux paysans et aux ouvriers. Il ne suffit pas de faire de belles déclarations sur la lutte contre la faim, et de se donner une bonne conscience paternaliste en accomplissant des gestes symboliques. Se sentir responsable du sort de ses frères, cela veut dire, accepter un ralentissement de la croissance de sa consommation personnelle, de son salaire, pour le transférer à de plus malheureux que nous.

La lutte sociale de ces dernières semaines s'est accomplie dans une atmosphère purement nationale, dans l'oubli complet du problème des relations avec les autres. C'est tout un travail d'éducation que nous devons accomplir pour redonner à notre peuple le sens de sa tradition universaliste qui a toujours, jusqu'ici, inspiré la démocratie et le socialisme.

PERSPECTIVES NOUVELLES (+)

par J. Moxhon

Les événements de ces dernières semaines ont eu des repercussions sur la situation et sur le comportement des travailleurs étrangers. Ceci doit nous conduire à réfléchir à notre action qui ne pourra plus être exactement la même qu'auparavant.

Pour essayer de faire le point, on peut se poser un certain nombre de questions. Comment les travailleurs étrangers ont-ils réagi aux événements ? Dans quelle mesure y ont-ils participé ? Leur mentalité, leur situation sont-elles modifiées ? Quelles remises en cause le mouvement actuel nous impose-t-il ?

Il n'est pas possible de brosser un tableau d'ensemble des réactions des travailleurs étrangers. Elles ont été différentes selon les lieux, les situations, le degré d'insertion, etc... Ce qui importe pour nous n'est d'ailleurs pas d'avoir une idée d'ensemble, mais de relever un certain nombre de comportements typiques, dont chacun a pu être témoin, et d'en tirer des enseignements en vue de l'action à mener.

La première constatation qui s'impose est le désarroi, allant parfois jusqu'à la panique, qui s'est emparé d'un grand nombre de migrants lors du déclenchement des troubles. Ce phénomène a été particulièrement sensible dans les milieux portugais où la peur a été exploitée par des individus sans scrupules qui ont monté une vaste opération de retour au pays.

Cette attitude s'explique par tout un ensemble de causes :

- le peu de conscience syndicale et politique (au sens large du terme) d'une population marginale, tenue le plus souvent à l'écart de la société française dont elle connaît très mal les rouages.

- l'insécurité permanente dans laquelle vit cette population affrontée à de durs problèmes de survie. La grève aggravait cette situation, en particulier pour les chômeurs qui y voyaient un retard supplémentaire à la solution de leur problème essentiel : gagner de quoi manger et se loger.

- la crainte du racisme qui se manifeste spontanément en de telles occasions.

- les mesures d'intimidation et de répression mises en oeuvre pour tenir les étrangers à l'écart du mouvement.

Autre constatation, positive cette fois : en beaucoup d'endroits : usines, foyers, centres d'alphabétisation, des étrangers ont eu, souvent pour la première fois, l'occasion de discuter avec des Français du sens des événements et de leurs propres problèmes.

Ces échanges ont eu le grand intérêt de permettre aux uns et aux autres de se connaître mieux. Un certain nombre de Français ont découvert les problèmes quotidiens des

migrants. Ceux-ci de leur côté ont commencé à s'initier à la réalité syndicale et politique.

Cette prise de conscience a sans doute été le fait d'une minorité, elle n'en constitue pas moins un apport très positif.

La participation des étrangers au mouvement de revendication a vraisemblablement été faible, pour les raisons énumérées plus haut. Le plus grand nombre ne comprenait pas ce qui se passait et avait peur. Beaucoup se désintéressaient des aspects politiques du problème estimant qu'après tout, quelque soit le régime, leur sort resterait inchangé. Les étrangers ont fait la grève, mais ils ne pouvaient guère faire autrement. En certains endroits, par exemple dans de grosses entreprises comme la régie Renault où la conscience syndicale est plus développée, une participation plus active a eu lieu, mais elle s'est heurtée à des mesures d'intimidation et de répression qui la rendaient particulièrement périlleuse.

De ces mesures il faut retenir, en particulier, du côté patronal, la menace de licenciement, du côté de la police, l'expulsion administrative.

Il faut dire un mot de cette procédure d'expulsion dont la presse et la radio ont parlé à plusieurs reprises ces derniers temps. Elle se fonde sur l'ordonnance du 2 octobre 1945 où il est prévu que "l'expulsion peut être prononcée par arrêté du ministère de l'intérieur si la présence de l'étranger sur le territoire français constitue une menace pour l'ordre public ou le crédit public" (Art.23). L'ordonnance prévoit que "l'étranger a, s'il le demande dans les huit jours..., et sauf cas d'urgence absolue reconnue par le ministère de l'intérieur, le droit d'être entendu seul ou assisté d'un conseil par une commission spéciale..." (Art.25). L'application de la clause d'urgence absolue a privé les étrangers expulsés de cette possibilité de recours. De toutes façons, seule la comparution devant les tribunaux pourrait leur assurer des garanties suffisantes d'objectivité. Une procédure expéditive ouvre la voie à de nombreux abus : décisions arbitraires, erreurs, condamnation pour délit d'opinion, etc...

Sur le plan des conditions de vie et de travail, les travailleurs étrangers retirent du mouvement des grèves des avantages limités, mais leur situation générale n'est pas améliorée pour autant. Elle risque même de se détériorer. Les augmentations de salaire leur profitent comme aux autres travailleurs mais il a été dit en haut lieu que cet avantage risquait d'être éphémère.

Sur le plan de l'emploi et de la promotion, les perspectives ne sont guère brillantes. Si des difficultés économiques surgissent, si le chômage s'accroît, les étrangers seront les premiers à en faire les frais car rien n'a changé pour eux, ni leur statut juridique, ni l'ensemble des conditions économiques et sociales qui en font une main d'oeuvre peu qualifiée, mal payée et mal logée. Si les libertés syndicales sortent renforcées de l'affrontement, on peut espérer toutefois que les droits des migrants seront mieux défendus à l'avenir.

Dans l'opinion publique, nous l'avons vu, une sensibilisation au problème étranger s'est faite dans certains milieux, mais il ne semble pas que l'indifférence de la masse de la population française ait été ébranlée. Il semble, bien au contraire, que la situation troublée ait engendré un regain du racisme. Les accusations portées contre "les agitateurs étrangers" ont trouvé un écho dans une population facilement xénophobe, suscitant des réflexions du genre de : "Que viennent-ils faire chez nous ? Ils mangent notre pain, chacun chez soi." L'accroissement du chômage, auquel tout le monde s'attend ne fera que renforcer cette tendance.

Face à cette situation et à ces besoins, que pouvons nous faire et quelles remises en cause de notre action fait-il opérer ?

Il faut d'abord, plus que par le passé, prendre conscience de la dimension politique (au sens large, toujours) de notre action. Une réflexion doit être entreprise (ou reprise) sur la fonction d'organisation comme les nôtres dans la société française. Avons nous un rôle d'assistance ? S'agit-il de rendre plus supportable le sort des migrants afin qu'ils puissent s'adapter tant bien que mal à notre société et aux conditions qui leur sont faites ? Ou bien s'agit-il de lutter pour que quelque chose change dans cette société elle-même ? Si nous adoptons ce second point de vue, plusieurs conséquences en découlent :

- nous ne pouvons rester isolés. L'action en faveur des migrants est actuellement trop dispersée pour être véritablement efficace. Une action concertée est nécessaire. Il faut signaler à ce sujet la constitution d'un "Comité d'action pour les travailleurs migrants" mis en place à l'occasion des événements.

- une action doit être menée tant auprès des autorités responsables qu'auprès de l'opinion publique. Pour qu'une action de ce genre ait quelque chance d'être efficace, il ne suffit pas que nous soyons (plus ou moins bien) informés sur la situation des migrants, il faut que nous soyons en possession d'une doctrine cohérente qui nous éclaire sur les causes de la situation présente et sur les solutions possibles. Un travail de synthèse a été entrepris en ce domaine dans le cadre du comité pour les migrants.

- le contenu de notre enseignement doit être revu. Si nous souhaitons former des adultes responsables, il faut que la formation civique occupe dans nos cours la place qui lui revient. On a dit plus haut l'intérêt des débats qui ont eu lieu çà et là à l'occasion des événements. Il faut souhaiter que des discussions de ce genre se renouvellent et deviennent une habitude. Ces échanges peuvent avoir lieu à l'occasion de cours de langage, de lecture ou d'I. V. M., mais il ne faudrait pas attendre que nos élèves soient assez avancés en français pour établir ce dialogue. En faisant appel à des traducteurs, on peut organiser des débats dans leur langue, sinon pendant les cours, du moins à l'occasion d'activités de loisirs. Bien entendu, pour que des échanges de ce genre soient utiles, il faut que les moniteurs acceptent eux-mêmes de s'informer. Cet effort de formation peut-être entrepris au niveau de l'Association.

En favorisant chez les travailleurs, grâce à une initiation aux réalités économiques et sociales, la prise de conscience de leurs responsabilités et le développement d'une solidarité effective, nous dépasserons l'optique de la promotion individuelle (adaptation au milieu, formation professionnelle, etc...) pour aller dans le sens de la promotion collective.

Bien entendu, il existe déjà une solidarité très réelle chez les travailleurs étrangers mais, outre qu'elle ne s'exerce guère que dans le domaine des besoins matériels (nourriture, logement) elle est, la plupart du temps limitée aux frères de race. Les étrangers reconstituent chez nous - et c'est très heureux - les réseaux de solidarité qui fonctionnent dans les sociétés rurales traditionnelles dont la plupart sont originaires, mais dans une société moderne industrialisée d'autres modes de solidarité sont à découvrir et d'autres types de responsabilités sont à exercer.

En aidant les travailleurs étrangers qui fréquentent nos cours à s'ouvrir à ces modes nouveaux pour eux, de participation à la vie sociale, nous favorisons une promotion qui ne sera pas seulement individuelle et, dans l'optique du retour au pays, nous les préparons à de venir chez eux des agents actifs de développement.

Tout ceci suppose de notre part pas mal d'efforts et d'imagination, mais l'enjeu en vaut la peine. C'est le sens même de notre action qui est en jeu.

COMITE POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

La commission "Politique de la Migration" s'est réunie le 21/6 au FIAP 26, rue Cabanis. Un plan de travail a été adopté et trois sous-commissions ont été créées.

PLAN DE TRAVAIL

I. La migration, ses causes et ses conditions

- Qui décide quoi et comment ?
- Finalités économiques et démographiques. Intérêts en jeu dans le pays de départ et dans le pays d'arrivée.
- Flux migratoires : Importance, origine, contrôle (Accords internationaux et pratique réelle), prévisions.

II. La situation des immigrés et ce qui conditionne cette situation

- Statut juridique et possibilités de participation aux différents niveaux.
- Marché de l'emploi.
- Marché du logement.
- Possibilités de promotion.

III. Effets de cette situation

- Comportement des immigrés.
- Rapports avec la population française (phénomènes d'intolérance, choc des cultures).
- Conséquence de la migration pour le pays de départ.

N.B. Il a été entendu que, pour chacun de ces points, l'étude de propositions concrètes s'ajouterait au travail d'analyse.

SOUS-COMMISSIONS

Le travail a été réparti entre trois sous-commissions qui se chargent chacune d'un des points du programme.

Les sous-commissions restent ouvertes à ceux qui sont intéressés par leur travail. Elles feront appel à des spécialistes.

OBJECTIFS

Il a été dit bien clairement que la commission ne voulait pas entreprendre un travail de recherche scientifique mais se donner des bases suffisantes pour l'action. Le travail à entreprendre est un travail de synthèse à partir des connaissances actuelles et des recherches en cours. Les sources d'information à utiliser sont : les documents et ouvrages disponibles, les connaissances des spécialistes intéressés par ces questions, les renseignements fournis par des travailleurs migrants et par des personnes qui sont en contact régulier avec eux. Cette synthèse permettra de mieux voir où les problèmes se situent à partir de là, il sera possible de poser des questions et de faire des propositions aux autorités responsables. Aucun délai précis n'a été fixé, mais il faut qu'un premier travail soit réalisé dans un avenir assez proche.

LES TRAVAILLEURS IMMIGRES, EXPLOITES PARMIS LES EXPLOITES, DEMANDENT : (+)

1° La plénitude des droits politiques, syndicaux et sociaux.

Faisant partie de la force productrice du pays, et assumant les mêmes devoirs que les autres citoyens français, les travailleurs immigrés revendiquent les mêmes droits.

Cela signifie :

- Suppression de la carte de travail, suppression de la carte de séjour, et son remplacement par un titre d'identité semblable à celui des autres citoyens, suppression de tout autre instrument entre les mains du pouvoir, qui limite leur droit au travail (droit de changer de profession nié par la carte de travail et leur droit de libre circulation) et qui sert comme instrument de répression (des dizaines d'étrangers expulsés de France durant les événements de mai 1968, après "vérification d'identité" selon les sources officielles), comme moyen de contrôle, de pression, de chantage et de toute sorte de discrimination.

- Droit pour tous les travailleurs immigrés d'adhérer aux organisations de leur choix (syndicats, partis politiques, conseils ouvriers, etc...) d'y militer et de participer à toute activité publique ; droit d'élire et de se faire élire à tout poste.

- Bénéfice intégral de tous les avantages sociaux, arrachés par la lutte des travailleurs pour l'ensemble des travailleurs, y compris famille, chômage, logement, retraite, etc... , les congés payés dans leur intégralité et autres avantages. Actuellement les travailleurs immigrés supportent trop souvent l'intégralité des charges sans bénéficier pleinement des avantages.

Les travailleurs immigrés dénoncent toute atteinte à leur liberté résultant d'accords (entre gouvernements ou organismes publics) ou de contrats (entre employeurs et officines d'embauche), signés au-dessus de leurs têtes, sans leur participation, contrôlés le plus souvent par les appareils répressifs des pays respectifs, et qui dans tous les cas réduisent les travailleurs à une masse de manoeuvre sur un échiquier politique et à une source de profit pour les pires exploités de l'homme par l'homme.

II. Conditions de travail et d'emploi spécialement adaptées.

Les travailleurs immigrés, partie intégrante du prolétariat local participent à ses luttes revendicatives, demandent et soulignent tout particulièrement :

- Travail égal, salaire égal, mensualisation pour tous.
- Abolition du système des peines et de toute mesure servant à maintenir les cadences infernales.
- Les contrats de travail initiaux, tout en garantissant une durée d'emploi minimum, ne doivent en aucun cas lier le nouvel immigré à l'entreprise.
- Garantie de l'emploi pour tous, assurée par une formation professionnelle de base et permanente.

Les travailleurs immigrés luttent avec les autres éléments conscients du prolétariat local pour que la hiérarchie des fonctions et l'éventail des salaires soit réduit. Ils considèrent cette double différenciation de plus en plus poussée comme un facteur de division de la classe ouvrière. Ils soulignent que sur le plan matériel, celle-ci n'a été rendu possible entre autres choses que grâce aux profits tirés de la surexploitation des pays opprimés et semi industriels.

(+) "Comité des Trois Continents - Afrique - Asie - Amérique Latine".

III. Logements en fonction des besoins. - Loyers en fonction des moyens.

Besoin élémentaire , un logement décent doit être fourni à tous. Le lien capitaliste entre le droit au logement et les possibilités de faire face aux charges , doit être rompu. La politique des logements doit permettre à l'immigré de mener la vie de famille comme il le désire. Cela signifie :

- Liquidation des bidonvilles et des taudis par une politique de constructions populaires.
- Plafonnement des loyers en fonction des revenus.
- Lutte sans merci contre les logeurs et les trafiquants - allant jusqu'à la confiscation de leurs biens - qui spéculent sur la misère des travailleurs immigrés, le plus souvent en complicité avec les forces de répression.
- Occupation des logements libres et des bâtiments insuffisamment occupés.
- Cités d'accueil pour les nouveaux arrivants , gérées par les organisations ouvrières, avec la participation et sous le contrôle des usagers.
- Suppression de la pratique des logements rattachés à l'entreprise, moyen d'asservissement des travailleurs.

IV. Satisfaction des besoins culturels des travailleurs immigrés

Chassés de leurs terres d'origine par le système mondial d'exploitation impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste , leurs revendications dans ce domaine s'expriment sur deux plans :

- Droits et possibilités d'expression culturelle et d'éducation dans la langue d'origine , d'une manière désirée par les travailleurs immigrés eux-mêmes et gérées par leurs soins.
- Respect de la culture nationale pour les familles des travailleurs immigrés.
- Programme de formation professionnelle et d'enseignement général spécialement dirigé pour satisfaire leurs besoins, à la charge des employeurs et de l'état. Les programmes d'alphabétisation, notamment, doivent se faire pendant les heures de travail entièrement payées.

V. Doublement exploités, comme ressortissants des peuples opprimés dans leurs pays d'origine, et comme ouvriers en France , les travailleurs immigrés ont des intérêts historiques qui convergent forcément les uns avec les autres, pour l'abolition du système impérialiste et capitaliste. Le fait même de la migration massive résulte du système impérialiste mondial qui concentre le développement économique dans les métropoles et tente de réduire les pays opprimés et semi-industriels au simple rôle de fournisseurs de main-d'oeuvre à bon marché. On essaye ensuite d'utiliser cette même main-d'oeuvre pour faire pression sur le marché du travail et sur le niveau des salaires.

La migration est un frein au développement économique des pays d'origine , (départ d'une main d'oeuvre adulte dont les charges jusqu'à sa maturité leur incombent) et vise à empêcher le recours à une véritable solution - qui ne peut être que révolutionnaire - aux problèmes économiques, politiques et sociaux de ces pays. Ainsi, facteur supplémentaire d'exploitation colonialiste , le phénomène de la migration n' est dépassé que par la lutte en commun des travailleurs des pays industrialisés, des travailleurs immigrés et des peuples opprimés.

COMMISSION DE L' ENSEIGNEMENT

DE L' ARABE DANS LES ECOLES

PRIMAIRES DE FRANCE.

La commission chargée d'examiner le cas de l'enseignement de l'Arabe au niveau du primaire en France (1) estime qu'il est possible d'envisager cet enseignement pour les raisons suivantes :

1) - Cet enseignement résulte d'une nécessité , dans la mesure où il répond aux besoins d'une importante communauté d'arabo-musulmans dont la majorité est composée de travailleurs originaires d'Afrique du Nord.

Il a pour but de permettre aux enfants de ces émigrants de se réadapter à leur propre milieu lors de leur retour dans leurs pays d'origine.

2) - Un tel enseignement au niveau du primaire est réalisable dans la mesure où il peut être envisagé dans le cadre d'une nouvelle réforme de l'enseignement primaire en France , où l'arabe , langue vivante et de grande communication, pourrait être enseigné au même titre que l'anglais , l'allemand , l'espagnol, etc. (à remarquer que l'arabe a été adopté récemment comme langue internationale par l'UNESCO).

3) - L'intérêt qui doit être accordé à ce projet ne fait que confirmer les recommandations formulées par la commission de principes généraux qui souhaitait qu'un tel enseignement soit dispensé au niveau du cours complémentaire (classe de fin d'Etudes).

4) - Ce même projet rejoint par ailleurs le projet de la commission de coordination et d'harmonisation de l'enseignement de l'arabe au niveau universitaire , car l'existence d'un tel enseignement primaire permettrait aux enseignés , formés intensivement, de trouver dans ce domaine un champ d'application digne d'intérêt.

5) - Cet enseignement de réclame de notre conception totale de l'enseignement de la langue arabe en France, dans la mesure où les élèves de cet enseignement primaire envisagé, pourraient être des élèves du secondaire et de futurs étudiants d'arabe.

6) - Cet enseignement doit être dirigé par des institutions officielles, dont le rôle et la participation restent à préciser (Etat Français , Missions culturelles des pays arabo-musulmans intéressés etc.).

7) - Tout enseignement conçu dans un cadre officiel , qu'il soit français ou étranger , doit se conformer à des méthodes et à des critères pédagogiques qui seront fixés par le milieu compétent en la matière.

8) - Ce projet n'exclut pas l'existence d'un enseignement indépendant qui a fait ses preuves et dont l'expérience mérite d'être examinée pour en tirer les conclusions qui s'imposent.

9) - Lier le sort de cet enseignement à celui de l'université populaire pour permettre l'alphabetisation des travailleurs arabo-musulmans, dont 70 % sont analphabètes.

(1) - Il est à souligner que l'enseignement de la langue d'origine des autres populations migrantes pourrait , sans doute , être proposé aux responsables, dans les mêmes perspectives.

La commission considère que cette tâche qui relève à la fois d'une action sociale et humanitaire, est réalisable sur un double plan :

- dispenser tout d'abord un enseignement en français , pour adapter les migrants au nouveau milieu social dans lequel ils vivent,
- les initier à l'arabe pour leur permettre d'accéder graduellement à leur propre culture.

CÔMITE MEDICAL DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DU SOUS PROLETARIAT

Le 27 juin 1968 au grand amphithéâtre de la faculté de Médecine de Paris a eu lieu une réunion d'information sur les problèmes médicaux-sociaux des bidonvilles et des travailleurs migrants.

Cette réunion a été organisée par un groupe de médecins , infirmières, assistantes sociales travaillant déjà sur ces problèmes.

Y étaient conviés des médecins , étudiants, travailleurs sociaux, organismes tels : "Aide à toute détresse" , C I M A D E, M R A P , représentants des travailleurs étrangers en France , services sociaux d'aide aux immigrants , organismes officiels ; enfin des journalistes de la grande presse et de la presse médicale.

"L'existence même des bidonvilles et du sous prolétariat qui y vit.

Les conditions de vie dans lesquelles un certain nombre de travailleurs sont maintenus.

Les problèmes non résolus posés par les travailleurs immigrés , traduisent une carence de la société incapable de les accueillir alors que leur participation est indispensable à la marche de notre économie.

Il est impossible de dépister des maladies , de soigner, d'éduquer de façon durable et efficace tant que les problèmes de logement, avant tout, ne sont pas résolus.

Elles révèlent également une carence du corps médical du fait de sa méconnaissance des dimensions socio-économiques de leurs maladies mais aussi, son inefficacité sur le plan sanitaire , tant dans le domaine de la prévention que dans celui de la thérapeutique , à cause de l'insuffisance des structures médico-sociales et des difficultés de ces populations à s'intégrer dans les structures existantes.

Si nous sommes incapables de résoudre l'ensemble des problèmes , il nous semble que nous sommes particulièrement bien situés , si nous présentons une information complète et objective :

- pour alerter l'opinion et dénoncer publiquement les conditions de vie et l'état de santé dans lesquels sont maintenus un certain nombre de travailleurs, les migrants en particulier.
- pour étudier et amener les pouvoirs publics à promouvoir les réformes nécessaires et adaptées.
- pour informer largement le corps médical dans son ensemble des problèmes particuliers qui lui sont posés.

Les notions de prévention, au sens large , (hygiène sociale et mentale, éducation sanitaire, planning) doivent devenir partie intégrante du rôle de tous les praticiens, et de la formation de l'équipe médico-sociale.

Dans ce but nous voulons faire une enquête portant sur les problèmes médico-sociaux des travailleurs migrants et des populations des bidonvilles :

- 1) Aspect sanitaire - hygiène des logements
 - hygiène alimentaire et traditions diététiques
 - problèmes de l'eau de boisson et des eaux usées
 - évacuation des ordures
 - conditions de travail
 - problèmes psychologiques (ségrégation, adaptation).
- 2) Etat de santé des adultes et des enfants. Pathologie particulière.
- 3) Relations avec les médecins. En particulier lors des contrats hospitaliers, ainsi que les relations avec les structures sanitaires telles P M I - O P H S médecins scolaire et du travail - S S - A M G.
- 4) Education sanitaire et insertion sociale :
puériculture, diététique, secourisme, alphabétisation. Incidences des conditions sanitaires sur la scolarité et le développement de l'enfant.

Dans un premier temps :

Réunion des documents, expériences, études déjà effectuées par les médecins ou organismes existants ...

Et dans ce but : création d'une commission de bibliographie.

Etude du protocole d'enquête pour lui donner des critères d'objectivité incontestables.

Mise en route d'études complémentaires par des équipes comprenant médecin assistant social, infirmière, sociologue, qui travailleront sur un bidonville.

Dans un deuxième temps :

Coordination avec les organismes ayant étudié d'autres aspects, économiques, sociologiques, politiques du problème pour aider à l'élaboration d'un statut du travailleur migrant et à la création d'une politique médico-sociale.

Action auprès des pouvoirs publics par le comité médical.

LA REVOLTE DE MAI DES ANTILLAIS ET GUYANAIS CONTRE LA MIGRATION (+)

par Robert Monsterleet

Les étudiants originaires de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique ont participé à la "révolte de mai" qui vient de secouer Paris et la France.

Le 19 mai, un "commando" parti de la Sorbonne, où s'était constitué un "comité des territoires encore sous domination française", occupe les locaux de l'association "pour la jeune Guyane" (P.J.G.). Le 25 mai, selon le même procédé expéditif, c'est au tour de "L'Amicale des travailleurs antillais et guyanais en métropole" (AMI-TAG) d'être "prise". Le 29 mai, l'onde de choc se propage au "Bureau pour le développement des migrations des départements d'outre-mer" (BUMIDON).

On serait tenté de voir, naturellement, dans ces occupations de locaux une simple manifestation d'imitation. Il n'en est rien.

Pour être parallèle et parfois entremêlée, l'histoire des Antilles-Guyane et celle de la France, leur "métropole", n'en sont pas moins fondamentalement différentes. Les événements de mai le démontreraient s'il en était besoin. Pour le comprendre, il faut d'abord indiquer ce que sont - ce que furent - les trois organismes intéressés avant la récente explosion.

Le PJG, l'AMITAG et le BUMIDOM sont des organismes dits d'accueil des Antillais-Guyanais, émigrés en France. Dans le détail, on pourrait considérer le caractère privé des deux premiers, alors que le dernier est un bureau dépendant de l'administration centrale des DOM (départements d'outre-mer). Mais l'essentiel est ailleurs.

Les trois organismes sont ce qu'on pourrait, sans exagérer outre mesure, appeler des "officines", chargées d'appliquer la politique de migration, retenue depuis 1960 par le gouvernement français comme principal remède aux problèmes :

- économiques (cultures tropicales, carence d'industrialisation) ;
 - démographique (surpeuplement) ;
 - sociaux (chômage endémique) ;
 - politiques (la naissance du nationalisme),
- qui affectent les quatre DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane en zone Caraïbe et Réunion en océan Indien), assimilés depuis 1946.

Nos lecteurs ont été suffisamment tenus au courant des problèmes de ces départements (N° 59, 61, 70, 76, et 78 de "Faim et Soif-Vérités"), restés à l'état colonial, pour qu'il soit nécessaire de les développer à nouveau. En revanche, des questions plus directement liées aux faits récents méritent d'être posées et des réponses esquissées.

1) Pourquoi les jeunes Antillais et Guyanais ont-ils saisi l'occasion des troubles que connaissait la métropole pour se révolter ? J'ai interrogé plusieurs occupants des trois organismes, principalement les Guyanais, plus offensifs que les Guadeloupéens et les Martiniquais. Et tous m'ont répondu la même chose : "Par solidarité envers les étudiants et travailleurs étrangers".

Mais encore ? Une telle réponse ne donnerait-elle pas raison à leurs adversaires, partisans de l'assimilation à la France, alors que (nous le verrons plus tard) beaucoup de jeunes Antillais-Guyanais, en particulier les étudiants, se veulent nationalistes.

Mes interlocuteurs, pour la plupart nourris des différents marxismes - soviétique, maoïste, castriste, trotskyste ou même guevariste - essayeront de trouver une réponse plus satisfaisante en empruntant une analyse dont Ho Chi-minh fit la fortune. Je cite : "La situation du prolétaire métropolitain et du colonisé est la même. Exploités par les mêmes capitalistes, il est normal qu'ils se serrent les coudes et se révoltent ensemble". (Fin de citation.)

2) Mais alors, est-ce principalement des étudiants qui ont conduit cette vague d'occupation des locaux appartenant à des organismes qui concernent plus particulièrement la classe ouvrière ?

Ici encore, on risquait de buter sur des explications d'ordre général : l'étudiant, ferment de la révolution à l'échelle mondiale. Cela n'aurait certes pas été satisfaisant à propos du sujet particulier qui nous préoccupe. Je n'ai donc pas posé cette question aux "guérilleros" antillais-guyanais, dont les analyses ont souvent tendance à dépasser la situation spécifique.

Enfermé dans un ghetto moral

Il est plus utile de se référer à une enquête de la Fédération antillo-guyanaise des étudiants catholiques (FAGEC) (I), Réalisée au cours de l'année universitaire qui a suivi le "procès de I8" (voir notre n° 78), l'enquête révèle, entre autres, que "c'est sur le sol de la métropole que l'étudiant des Antilles-Guyane prend conscience de sa condition d'Antillais-Guyanais" et qu'il met en cause - ou qu'il rejette - l'assimilation française. La moitié de 1.870 étudiants antillais-guyanais, au moins, ne souhaitent pas du tout être intégrés dans la société française.

Les raisons de cette position de refus sont diverses, mais elles prennent souvent naissance lors de vexations subies à propos d'événements de la vie quotidienne. L'exemple le plus couramment cité est le racisme rencontré pendant la recherche d'une chambre : "Nous ne voulons pas d'étrangers", tel est l'euphémisme employé pour "Nous ne voulons pas de nègre".

Dans le ghetto moral où s'enferme alors l'étudiant antillo-guyanais, la politique devient une tentation, et cela n'a rien d'étonnant. La décolonisation, principal souci de la France entre 1947 et 1962, a pu fournir de multiples éléments de comparaison à l'Antillais qui, au contact de l'Indochinois, de l'Africain ou de l'Algérien, étudiant comme lui, a découvert sa condition objective de colonisé, en dépit de la départementalisation de son pays d'origine.

C'est en 1956 que, pour la première fois, les étudiants guadeloupéens remettent en cause ce statut politique. Depuis lors la prise de conscience est passée souvent par le prisme - plus ou moins déformant - du marxisme et a fait des progrès constants, puisque à toutes les formes possibles d'autonomie ou de solutions intermédiaires, les étudiants préfèrent aujourd'hui l'indépendance nationale des Antilles-Guyane.

Peut-on les critiquer de vouloir une solution aussi radicale pour trois "départements" encore sous-développés ? En vérité ils n'en seraient pas arrivés là si la métropole n'avait essayé d'étouffer par la répression (voir notre N° 78) toute forme de contestation, voire de "participation" des Antillais et des Guyanais à la "gestion de leurs propres affaires".

Dépassant le cadre limité des trois locaux occupés pendant quelques jours, puis repris par la police - soit sur le mode pacifique comme l'Odéon pour l'AMITAG et le BUMIDOM, soit sur le mode beliqueux comme la Sorbonne pour le PJG - la révolte des étudiants guyanais, guadeloupéens et martiniquais prend valeur de symbole : une action a été effectivement entreprise contre le colonialisme.

Les étudiants ont certes joué le rôle de "locomotive", mais des travailleurs émigrés les ont suivis. A l'AMITAG, les étudiants ont même volontiers cédé la prééminence aux travailleurs dans le comité d'occupation.

La conscience politique de l'ouvrier guyanais-antillais émigré en France, restée jusqu'alors en deça de celle de l'étudiant, semble avoir pris à cette occasion un départ qui ne saurait laisser de doute quant à son avenir.

Une troisième question s'impose pourtant :

3) Pourquoi avoir "pris" le PJG, l'AMITAG et le BUMIDOM plutôt que d'autres organismes du même genre ?

(I) 277, rue St-Jacques, Paris (5è), N° spécial de la revue "Alizés" de décembre 1965.

Il est certain que bien d'autres "officines" subventionnées, à caractère plus ou moins philanthropique et traitant toutes avec sectarisme des problèmes de "nos compatriotes" d'outre-mer, ont fleuri depuis quelques années à Paris, Marseille, Bordeaux. Parmi toutes, cependant, les trois qui ont été occupées sont les plus caractéristiques.

- Le PJG était le fief du sénateur de la Guyane, Robert Vignon, un métropolitain qui fut le premier préfet de ce département entre 1947 et 1954. Somptueusement installé dans un immeuble bourgeois, II, square Moncey, Paris (IX°), le PJG avait, dans ses six grandes pièces moquetées de rouge, davantage l'allure du siège social d'une firme à caractère commercial que d'un organisme d'accueil.

Il est vrai que le sénateur y recevait, en "bon papa", tout Guyanais dans le besoin. Mais ceux qu'il ne put jamais attirer furent justement les étudiants, réunis au sein de leur association syndicale, l'U.E.G. Résultat paradoxal pour un organisme se réclame précisément... de la jeunesse ! L'U.E.G. devait jouer un rôle déterminant dans l'occupation de PJG.

- L'AMITAG, I5I, Bould. Magenta, Paris (IX°) ne dépendait pas d'un seul homme, mais tous savaient que les locaux avaient coûté au ministère des départements d'outre-mer plusieurs dizaines de millions d'anciens francs, et que rien ne s'y faisait de constructif. On y jouait au billard électrique et au baby-foot, on y grattait de la guitare... Et pourtant lors de son inauguration, en juillet 1966, le ministère des DOM avait parlé d'activité culturelles, de chaude fraternité humaine...

Destinée à fournir aux travailleurs antillais et guyanais émigrés un foyer ensoleillé au coeur de l'hiver parisien, l'AMITAG n'a jamais été cela. Pourquoi ? la réponse a été donnée par une circulaire intérieure, découverte par le comité d'occupation. La libre discussion était interdite aux travailleurs dans les locaux de l'association et les responsables devaient orienter les lectures des travailleurs vers les illustrés ou les romans à l'eau de rose. La bibliothèque ne contenait aucun ouvrage sur les Antilles et la Guyane. Cette circulaire avoue donc des intentions "d'abrutissement", à peine voilées.

- Quant au BUMIDOM, son occupation aurait révélé que la "migration" était organisée de façon, si j'ose dire, scientifique. Le "migrant" ou la "migrante" dont le voyage est payé par l'organisme doit répondre à des critères bien définis : on ne lui laisse pas le choix de son emploi en métropole, on l'oriente vers ceux dans lesquels le marché de l'hexagone réclame de la main-d'oeuvre. Les accusations de "nouvelle traite des nègres", proférées généralement contre la politique de migration en France des originaires des DOM, seraient solidement étayées par les papiers saisis lors de l'occupation éphémère des locaux du 7, rue Crillon, à Paris (IV°).

En tout état de cause, des images historiques renaissent de leurs cendres. Au 18° siècle, la traite des noirs d'Afrique répondait à un impératif économique : fournir de la main-d'oeuvre aux plantations tropicales. Elle avait son "étalon de mesure" : la "pièce d'Inde", le noir idéal, du sexe masculin, mesurant 1 m 80, âgé de 15 à 35 ans...

Il serait prouvé que dans les années 1960 et suivantes, l'Antillais descendant d'esclaves serait de nouveau "traité" pour les besoins économiques exclusifs de la métropole française...

Ainsi, la révolte de mai des étudiants et des jeunes travailleurs guyanais et antillais prend toute sa valeur. Il s'agit d'une révolte ayant un motif précis : dénoncer la "migration" ; un lieu précis : Paris, principal point de concentration des 200.000 Antillais-Guyanais de France ; des objectifs précis : s'attaquer aux trois principales "citadelles" de la nouvelle "traite des Noirs", d'abord, puis poursuivant

un but final précis : l'indépendance nationale de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Le mardi 7 mai, de la place Clichy à la gare Saint-Lazare, Paris - difficile à surprendre pourtant en cette période de barricades et de combats de rues - assista au défilé des "guérilleros" guyanais et antillais, chassés de PJG par la police, au terme d'un véritable siège, mais qui ne désespéraient pas pour autant. Drapeaux nationaux en tête, ils scandaient : "Trois siècles, ça suffit ! Poursuivons le combat !".

Le fait que Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Cayenne soient restés calmes pendant ces événements ne saurait donner matière à de trop sérieuses conclusions. Outre le décalage traditionnel entre Paris et les "colonies", on sait que l'indépendance de l'Algérie s'est aussi décidée à Paris...

BELLEVILLE, DEUX JOURNEES TROUBLES (+)

par Jean-Pierre SAID

Il est vraisemblable que tout a commencé, ce dimanche 2 juin à Paris, dans ce hâvre misérable de nombreux immigrants de toutes origines qu'est le quartier de Belleville, par une simple partie de cartes ; un joueur malchanceux aurait refusé de s'acquitter d'une dette de 400 F et se serait réfugié au café "Le Kairouan", rue de l'Orillon. Les vitres de l'établissement furent brisées : l'engrenage des violences était mis en marche, des Juifs et des Arabes allaient bientôt s'affronter (de nombreux blessés durent être hospitalisés). Au total, une cinquantaine de magasins ou de cafés furent attaqués, dont certains furent incendiés et d'autres pillés, une synagogue fut profanée.

Il est difficile d'imaginer que de part et d'autre on ait voulu se solidariser avec l'un ou l'autre des joueurs !

La vérité est ailleurs :

- Pourquoi donc ces incidents surviennent-ils au moment où la France connaît une crise sociale et politique profonde ?

- Pourquoi à Belleville, où jusque là Juifs et Arabes avaient vécu en bonne intelligence ?

- Pourquoi les forces de police, regroupées pourtant en nombre imposant dans le quartier, n'ont-elles pas entrepris de disperser les groupes hostiles ? Une telle opération était réalisable sans violence, tous ceux qui étaient investis d'une quelconque autorité - diplomatique, politique ou religieuse - intervenant dans le sens de la détente et de la vigilance envers les provocateurs de toute sorte et la très grande majorité des habitants de Belleville n'aspirant qu'à vivre dans la tranquillité.

Ceci est significatif : personne à Paris n'a osé appeler ouvertement à l'affrontement. Nous en avons certes entendus, qui rejetaient sur "les autres", tantôt "les Juifs" tantôt "les Arabes", l'entière responsabilité des événements. Mais ceux-là n'étaient que quelques-uns qui restèrent isolés : de part et d'autre on allait accueillir avec sympathie le tract dont on lira le texte par ailleurs et qui fut largement diffusé par les militants du M.R.A.P.

Des interventions convergentes.

Le premier , M. Masmoudi , ambassadeur de Tunisie , se rendait sur les lieux, accompagné du rabbin Chouchena. Des appels au calme furent également lancés tant par M. Réda Malek , ambassadeur d'Algérie que par le parti de l'Avant-Garde socialiste d'Algérie (O.R.P.) , le grand rabbin Kaplan, l'Association des juifs originaires de Tunisie.

En ce temps où la violence s'organise, on ne peut en effet expliquer l'explosion de Belleville que par l'exploitation provocatrice d'un incident, d'une querelle de joueurs : certains , à Belleville comme ailleurs , tirent une part de leurs revenus des eaux troubles dans lesquelles ils pêchent.

Criminel - ou imbécile - est celui qui prétend que Juifs et Arabes ne peuvent coexister : déjà la vie a repris ses droits dans le quartier. On peut espérer que Belleville retrouvera rapidement son aspect coutumier.

Mais les récents événements doivent inciter tous les antiracistes , quelle que soit leur origine , à une vigilance plus grande : les heurts raciaux s'inscrivent fort bien dans une tactique définie ailleurs qu'à Belleville...

Texte du tract distribué par le M.R.A.P. lors des troubles :

HABITANTS DE BELLEVILLE

De violents incidents se sont produits dans votre quartier. Des travailleurs, des commerçants qui , habituellement , vivent en bonne entente , s'opposent et se menacent. Des magasins, un lieu de prières ont été saccagés. Il y a des blessés. La police occupe vos rues.

Qui a tort ? Qui a commencé ? Peu importe aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est que des provocateurs se sont efforcés d'attiser les haines entre Juifs et Arabes, de les dresser les uns contre les autres.

Ce qu'il faut, c'est surmonter ces haines et mettre fin à la tension qui persiste.

Juifs et Arabes, vos ennemis sont communs : les racistes ont pour vous le même mépris, la même hostilité. Ils ne peuvent que profiter de vos affrontements.

Habitants de Belleville , vous êtes tous concernés. Les divisions et les violences ne peuvent que servir les adversaires de la population laborieuse, favoriser les atteintes aux libertés et renforcer les groupes fascistes qui s'agitent particulièrement ces jours-ci.

Tous ensemble, empêchez de nouveaux heurts, rejetez les appels à la violence, établissez des contacts humains entre communautés pour assurer le retour au calme et à la confiance.

Agissez avec courage pour faire triompher le sang-froid, la raison, l'amitié.

A PROPOS DE L'EXPULSION DES ETRANGERS

Déclaration commune des autorités religieuses

A l'occasion des événements récents , un certain nombre d'étrangers ont été expulsés. Sans discrimination suffisante , sans même faire de distinction entre manifestants et spectateurs, des étrangers ont été reconduits aux frontières.

Autant des mesures de sécurité sont compréhensibles en période de troubles, autant la personne humaine et la famille gardent-elle imprescriptiblement leurs droits.

Nous avons envers ceux qui viennent en aide à notre économie au moins un devoir de justice ; envers des hommes et leur famille un devoir d'humanité.

1) C'est pourquoi la procédure d'urgence qui a été appliquée en l'occurrence ne laisse pas d'être inquiétante dans sa forme et ses conséquences :

- Elle apparaît comme une mesure de rétorsion qui ne permet pas aux intéressés de faire entendre leur cause ;

- Elle compromet la sécurité et l'avenir d'hommes et de familles qui du jour au lendemain perdent situation et logement pour retomber dans un état plus précaire qu'auparavant ;

- Elle accentue le désarroi de la plupart des étrangers présents sur notre territoire qui ont ressenti - parfois jusqu'à la panique - leur insécurité en ces moments troubles ;

- Elle réveille des attitudes latentes de xénophobie et de racisme , qu'elle risque d'aggraver.

2) Ces événements font apparaître l'urgence d'une législation donnant aux étrangers un minimum de garantie contre toutes mesures arbitraires.

3) Enfin, les motifs allégués pour justifier les mesures d'urgence soulignent la nécessité d'associer de plus en plus les étrangers à toute la vie sociale des pays d'accueil , selon les modalités qui sont à définir. Ainsi serait éliminé , peu à peu, ce sentiment d'isolement et de non-appartenance à quelque société que ce soit.

A l'heure où des aspirations à plus de justice et de respect de la personne humaine se font jour, aucun homme ne saurait rester indifférent à ce problème.

Mgr COLIN, président de la Commission Episcopale des Travailleurs Migrants.

Le pasteur CH. WESTPHAL , président du Conseil de la Fédération Protestante de France.

M. le Grand Rabbin J. KAPLAN, grand Rabbin de France.

23 juin 1968.

UNE LETTRE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Monsieur le Ministre,

De nombreux travailleurs et étudiants étrangers, arrêtés durant ces dernières semaines, viennent d'être expulsés ou sont sur le point de l'être. Il leur est reproché de "n'avoir pas observé une stricte neutralité politique". Mais, en fait, la plupart se sont bornés à une activité syndicale que notre législation reconnaît à tout travailleur. Ils ont été arrêtés à la suite de rafles opérées par la police ou même sur de simples dénonciations. L'un d'eux a d'ailleurs été appréhendé dans les locaux de son syndicat.

Les organisations suivantes expriment leur vive inquiétude devant cette répression qui risque d'avoir des conséquences dramatiques pour certains étrangers.

Ces décisions ont été prises en vertu d'une législation ancienne particulièrement critiquable et qu'il faudra réformer ; mais, dans cette attente, nous insistons pour que, selon une très ancienne tradition française, le maximum de garanties soit accordé aux étrangers résidant en France.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire bénéficier tous les étrangers menacés d'expulsion du minimum de garantie qu'offre le passage devant la Commission des expulsions où ils pourront notamment être défendus par un avocat.

La procédure d'urgence a été dans le cas présent utilisée et certains des intéressés ont été immédiatement expulsés vers leur pays d'origine. Nous insistons pour que tous les expulsés qui courent un risque en retournant dans leur pays soient reconduits, en cas de maintien de la décision, à la frontière de leur choix. On ne peut en effet qu'être angoissé en pensant à ce qu'il risquerait d'advenir d'un réfugié politique remis entre les mains de la police de son pays.

L'usage systématique de la procédure d'urgence se traduit par la négation des droits humains les plus élémentaires. Il ouvre la voie à l'arbitraire et ne peut que déshonorer notre pays aux yeux de l'opinion mondiale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à toute notre considération.

Daniel MAYER,
Président de la Ligue
des Droits de l'Homme
